



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

CAJ/XXII/1 Rev..

ORIGINAL: français

DATE: 11 avril 1988

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Vingt-deuxième session
Genève, 18 - 21 avril 1988

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Adoption du compte rendu de la vingtième et unième session (document CAJ/XXI/4 Prov.)
4. Evolution de la situation dans le domaine de la protection des obtentions végétales (rapport sur tout fait nouveau éventuel)
 - i) Intentions quant à la législation sur la protection des obtentions végétales
 - ii) Tendances des travaux de création variétale et intentions d'étendre la protection à de nouvelles espèces
 - iii) Divers
5. Harmonisation des listes de taxons protégés (document CAJ/XXII/4)
6. Engagement international (de la FAO) sur les ressources génétiques (documents CAJ/XXII/5 et 5 Add.)
7. Révision de la Convention (documents CAJ/XXII/2, 3 et 6)
8. Programme de la vingt-troisième session du Comité
9. Clôture de la session

[Fin du document]

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, à Genève, Suisse) et s'ouvrira le lundi 18 avril 1988 à 9 h 30.